

	BAM / RAM PUR		BAM MULTI ACTIVITES		DISCOTHEQUES	KARAOKE BOX
Définition : Précisions	Bar ou restaurant à ambiance musicale qui n’a pas d’activité de danse, ni de karaoké, et qui ne fait pas appel à des artistes interprètes		Etablissements commerciaux ou il est d’usage de consommer en musique, exploitant une piste de danse à titre principal ou secondaire, bar karaoké, établissements à ambiance musicale, établissements multi activités (complexes de loisirs nocturne comprenant des offres variées dont les bowlings, ...)		Débts de boissons ayant pour activité principale l'exploitation d'une piste de danse	Etablissement qui procède à des diffusions musicales données à l’aide du procédé dit « Karaoké » qui, pour mémoire, est le procédé qui permet à une personne ou un groupe de personnes d’interpréter les paroles d’une chanson simultanément à la diffusion de son accompagnement orchestral à l’aide d’un enregistrement audiovisuel autorisé exclusivement pour l’usage public et comportant la reproduction graphique des paroles de l’œuvre qui s’affichent au fur et à mesure de la progression de la chanson.
TARIFICATION : CA sur totalité des recettes (toutes taxes et services inclus) : - CA < 750 000 € : Grille des Forfaits de base - CA > 750 000 € : Tarification mixte : Une part forfaitaire + Une part proportionnelle : (CA - 750 000 €) x 1,81% (Tarif réduit)	CA < 750 000 € Régime forfaitaire	CA > 750 000 € Régime mixte	CA < 750 000 € Régime forfaitaire	CA > 750 000 € Régime mixte	TARIFICATION	
					CA < 750 000 € Régime forfaitaire	CA > 750 000 € Régime mixte
	Grille forfait	Forfait tarif réduit 13797,17 € + (CA-750 000 €) x 1,81%	Grille forfait	Forfait tarif réduit 13797,17 € + (CA-750 000 €) x 1,81%	Grille forfait	Forfait tarif réduit 13797,17 € + (CA-750 000 €) x 1,81%
MAJORATION : Si activité : - Musique dansante - Karaoké - Concours artistes interprètes (Dans le cadre ANIM – CHR = Animation gratuite, Pas de billetterie, pas d’augmentation des prix, budget artistique jusqu’à 650 € / animation et sans le soutien d’une structure scénique)	NON, Pas de majoration		OUI, Majoration en fonction de l'activité		OUI, Majoration	

	BAM / RAM PUR			BAM MULTI ACTIVITES			DISCOTHEQUES	KARAOKE BOX
<u>Majoration/jour</u> Dimanche + 12% Lundi + 12% Mardi + 12% Mercredi + 12% Jeudi + 17% Vendredi + 17% Samedi + 17%	NON, Pas de majoration			<u>Majoration ?</u> 12% 12% 12% 12% 17% 17% 17%			<u>Majoration</u> Quelque soit le nombre et les jours d'exploitation 99%	
REDUCTION : Pour activité secondaire permanente et régulière de café, restaurant : -50% = Si activité emporte deux services (déjeuner et diner) <u>OU</u> se déroule habituellement entre 9h et 21h. -30% = Si activité emporte un seul service (déjeuner ou diner) <u>OU</u> se déroule habituellement entre 15h et 21h.	<u>Réduction ?</u> OUI -30% si un seul service ou si ouverture entre 15h et 21h	OUI -50% si 2 services ou si ouverture entre 9h et 21h	NON Ouverture après 21h	<u>Réduction ?</u> OUI -30% si un seul service ou si ouverture entre 15h et 21h	OUI -50% si 2 services ou si ouverture entre 9h et 21h	NON Ouverture après 21h		
REDUCTION : Au titre de l'adhésion UMIH -28%	Réduction adhérent UMIH -28%			Réduction adhérent UMIH -28%			Réduction adhérent UMIH -28%	
Dispositif d'accompagnement	OUI			OUI				